

Berlin, le 20 octobre 2023

## « Développement de la coopération avec la société civile des pays du Partenariat oriental et de la Russie »

Le programme de développement de la coopération avec la société civile des pays du Partenariat oriental et de la Russie vient en aide à la société civile pour qu'elle joue son rôle d'acteur majeur du développement de la démocratie et soutienne les processus de transformation continus dans les pays visés par le programme. À travers ce dernier, le gouvernement fédéral subventionne des mesures destinées à **établir ou développer des structures permanentes de coopération au niveau de la société civile entre actrices et acteurs non étatiques démocratiques d'Allemagne et des pays du Partenariat oriental (Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Géorgie, République de Moldova et Ukraine) ou de Russie. L'enjeu est la coopération et une répartition équitable des tâches entre les partenaires des projets en Allemagne et dans les pays du programme concernés.** Cela englobe tout l'éventail des projets culturels et éducatifs (notamment médias, sciences, éducation – formation professionnelle comprise –, culture, langues et travail de jeunesse).

La guerre d'agression russe qui se poursuit contre l'Ukraine, en violation du droit international, ainsi que ses conséquences directes sur tous les pays du programme rendent singulièrement **nécessaire la poursuite du soutien aux structures de la société civile dans cette région de même qu'à celles qui sont provisoirement en exil.** Eu égard aux développements récents dans le Caucase du Sud, le soutien à la société civile dans cette zone est particulièrement d'actualité.

Au vu de ces développements, notre **intérêt principal, pour le cycle 2024 du Partenariat oriental et de la Russie,** reste (1) **la préservation et le rétablissement des structures et réseaux de la société civile d'orientation démocratique dans la région,** notamment en Ukraine, ou des structures et réseaux qui sont **en exil provisoire** ; (2) **le renforcement de la résilience,** surtout vis-à-vis de la désinformation, et (3) **le soutien particulier aux groupes vulnérables.**

À travers ces mesures, nous voulons renforcer dans leur travail la société civile des pays du Partenariat oriental mais aussi la société civile démocratique de Russie et du Bélarus et accroître la résilience vis-à-vis de la désinformation dans la société. Les échanges, les actions culturelles incitant au débat sur les valeurs communes et les droits humains ainsi que les projets de formation universitaire, professionnelle et sociopolitique pour les jeunes peuvent inciter un plus grand nombre de personnes à s'engager sur le plan social.

- I. **Tous les projets doivent poursuivre au moins l'un des objectifs généraux suivants :**
  1. **Renforcer le pluralisme et la résilience** en vue d'appuyer la diversité des opinions et des médias et de lutter contre la désinformation.

L'idée du pluralisme est un élément clé constitutif des démocraties modernes, la légitimité de ces dernières résidant avant tout dans la reconnaissance et le respect de la diversité des opinions, des intérêts et des objectifs au sein de la société.

Les projets soutenus dans le cadre du Partenariat oriental et de la Russie promeuvent l'établissement et le développement de la diversité de l'information, des opinions et des médias, qui combattent la désinformation et accroissent la résilience. Seront pris en considération en priorité les projets pouvant contribuer à la résilience des sociétés contre les informations non fiables ou fausses, grâce au renforcement et à la qualification des actrices et acteurs médiatiques, ainsi qu'à un meilleur accès à des offres médiatiques (locales) pluralistes et de qualité. Les projets doivent en outre permettre aux journalistes et aux professionnels des médias en exil provisoire de continuer à exercer le métier qui est le leur jusqu'à ce qu'un retour dans leur pays d'origine soit possible.

## **2. *Encourager le débat de valeurs et le respect des droits humains en vue d'approfondir la compréhension mutuelle.***

Ce sont avant tout les projets d'échange et les projets culturels qui peuvent être subventionnés au titre de cet objectif. Les mesures de rencontre doivent permettre d'échanger sur les valeurs fondamentales comme le respect des droits humains, la légalité de l'action administrative, l'indépendance de la justice, le droit de la personne à la vie et au libre épanouissement ainsi que le principe de la décision majoritaire. La défense commune de ces valeurs favorise également la compréhension mutuelle au sein de la région du Partenariat oriental et de la Russie et permet de sensibiliser l'Allemagne à ces pays.

Sont éligibles les mesures destinées à transmettre et à renforcer ces fondamentaux dans le cadre d'échanges au sein de la société civile ou d'actions culturelles et qui contribuent à mettre en relation la société civile dans les pays partenaires. Un soutien est également destiné aux initiatives destinées à donner en Allemagne une visibilité aux identités autonomes des pays du Partenariat oriental afin d'établir dans l'opinion publique allemande une compréhension différenciée des contextes de la guerre d'agression russe et de l'histoire de l'ensemble de la région du Partenariat oriental et de la Russie.

## **3. *Créer des perspectives d'avenir et amorcer la transformation démocratique en vue de consolider les démocraties, de combattre la corruption, d'œuvrer à un rapprochement avec l'UE et, dans le même temps, de créer des possibilités d'éducation individuelles.***

Peuvent être subventionnées dans le cadre de cet objectif les initiatives visant à renforcer les aspirations démocratiques afin d'offrir à tous des perspectives d'avenir sûres au sein de la société. En Ukraine en particulier, notre priorité consiste à soutenir les processus de transformation ainsi qu'à préserver et rétablir les structures de la société civile détruites par la guerre d'agression russe. De plus, nous soutenons spécifiquement les projets tenant compte de la perspective d'adhésion de l'Ukraine, de la République de Moldova et de la Géorgie à l'UE. Sont par ailleurs éligibles les actions universitaires, professionnelles et sociopolitiques

de formation et de perfectionnement qui incitent un plus grand nombre de personnes à s'engager sur le plan social et qui permettent la participation politique et sociale. Un autre aspect peut aussi consister à préserver sur place les structures sociétales et de la société civile qui font face à des difficultés particulières.

#### **4. Appuyer le dialogue et le rapprochement ; des mesures de confiance dans la perspective de surmonter les conflits régionaux.**

Sont éligibles les mesures de prévention et de gestion des crises utilisant des instruments du domaine culturel et éducatif dans les conflits régionaux non résolus et qui posent ainsi les jalons d'une future entente. Pour l'année 2024, cet objectif s'adresse en particulier aux pays du Caucase du Sud (Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie) et à la République de Moldova. Compte tenu des développements actuels dans le Caucase du Sud, la promotion du dialogue et du rapprochement dans la région est particulièrement d'actualité et reste essentielle. En outre, dans le contexte de la guerre d'agression russe, des citoyennes et citoyens ukrainiens, russes et biélorussiens ont quitté leur pays et se sont installés dans d'autres pays du Partenariat oriental parce qu'ils subissaient des menaces et des répressions en raison de leurs convictions. Les projets visant à rapprocher ces personnes de la société (civile) de leur nouvelle patrie peuvent également être subventionnés.

## **II. Pour l'année 2024, seront privilégiés les projets abordant l'un des objectifs prioritaires suivants :**

### **(1) Préserver et rétablir des réseaux de la société civile dans le contexte de coopérations européennes**

Nous soutenons le travail d'organisations de la société civile opérant dans un cadre modifié, par exemple en exil provisoire dans un pays de la région ou après leur retour dans leur pays d'origine, ainsi que le rétablissement de la société civile induit par ce retour. Afin d'appuyer le processus de rapprochement à l'UE de l'Ukraine, de la République de Moldova et de la Géorgie, nous soutiendrons également en 2024 les projets qui encouragent les réformes nécessaires et œuvrent par exemple en faveur de la promotion de la démocratie, de la liberté de la presse et de la lutte contre la corruption.

Nous soutenons en outre les formats d'échange et les mesures de rencontre entre adolescents et jeunes, ces formats et mesures étant axés sur l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Géorgie, la République de Moldova et l'Ukraine.

Eu égard aux répressions exercées à grande échelle par la Russie et le Bélarus, les projets du Partenariat oriental et de la Russie menés avec la société civile de ces pays, que nous voulons continuer à soutenir malgré tout, exposent leurs participantes et participants restés sur place à un risque élevé pour leur propre personne. Nous souhaitons dès lors proposer à la **société civile d'orientation démocratique de Russie et du Bélarus des offres de soutien indépendantes du lieu de réalisation des projets.**

## ***(2) S'opposer aux campagnes de désinformation et aux infox***

Il convient de soutenir les projets qui s'opposent aux campagnes de désinformation et aux infox, qui contribuent à l'éducation aux médias des personnes qui ne sont pas nées avec le numérique et qui favorisent une consommation consciente, autonome et critique des médias. Cela inclut notamment la professionnalisation, la mise en réseau et formation continue de journalistes et de professionnels des médias. S'agissant de la Russie et du Bélarus, le programme soutient en particulier la mise en place de structures en exil provisoire. Préserver la capacité de travail des professionnels des médias russes et bélarussiens représente une contribution importante pour faire la lumière sur la désinformation car c'est la garantie d'une offre d'information indépendante tant pour les gens qui vivent en Russie et au Bélarus que pour la population russophone de la région.

## ***(3) Renforcer la participation politique et sociale des femmes et des groupes vulnérables et marginalisés***

Cet objectif inclut des projets qui sensibilisent davantage le public à l'engagement social des femmes et qui renforcent la mise en réseau de ces dernières avec d'autres actrices et acteurs de la société civile. Dans le cadre de sa politique étrangère féministe, le gouvernement fédéral considère qu'il est essentiel que tous les groupes de la population soient associés à la prise de décision politique et que leur participation politique et sociale soit renforcée. Cela concerne également les femmes qui ne sont toujours pas suffisamment représentées dans la sphère (pré)politique.

Sont également visés les projets de collaboration avec des actrices et acteurs de la société civile qui sont menacés et avec des groupes vulnérables tels que des enfants et des jeunes, des personnes handicapées et des personnes LGBTQI, lorsque ces projets visent à renforcer leur participation politique et sociale, ainsi que les projets qui interviennent à l'écart des centres urbains ou dans les régions rurales.

### **Conditions formelles (pour de plus amples informations, veuillez consulter la [FAQ](#)) :**

Les projets de coopération avec la société civile peuvent être subventionnés s'ils sont réalisés **en Allemagne, dans les pays du Partenariat oriental** (Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Géorgie, République de Moldova et Ukraine) **ou en Russie** et si au moins deux organismes sont associés (l'un d'eux provenant d'Allemagne et au moins l'un d'eux provenant d'au moins l'un des pays visés). Une participation à titre complémentaire d'organisations partenaires de **France** et/ou de **Pologne** est possible et expressément soutenue. Des projets menés avec des organisations partenaires qui se trouvent en exil provisoire peuvent également être subventionnés.

**Seuls les projets de la société civile** peuvent être subventionnés, c'est-à-dire uniquement des actrices et des acteurs en dehors du domaine de l'action publique et économique.

Les fonds octroyés sont des fonds de projet, ce qui signifie qu'ils répondent au principe de l'annualité budgétaire. Les projets devraient donc, en principe, **s'achever** dans le cours de l'année 2024, c'est-à-dire **le 31 décembre 2024 au plus tard**. Le ministère fédéral des Affaires étrangères peut autoriser les projets dépassant l'année uniquement dans des cas exceptionnels motivés.

Le montant minimal de subvention est de 50 000 euros ; aucun montant maximal de subvention n'est fixé. Les esquisses de projet (en allemand ou en anglais) peuvent être soumises du 20 octobre au 17 novembre 2023, **uniquement** sur le site

<http://oepr.diplo.de>.

Vous trouverez sur ce site d'autres [informations et instructions](#) concernant la soumission des esquisses de projet. Toute modification ultérieure d'une esquisse de projet déjà soumise et tout envoi ultérieur sont exclus.

**Pour toute question, veuillez d'abord consulter la FAQ.** Si vous n'y trouvez pas de réponse, la division 601 du ministère fédéral des Affaires étrangères se tient à votre disposition. Veuillez dans ce cas envoyer un courriel à l'adresse [601-oepr@diplo.de](mailto:601-oepr@diplo.de) ou contacter directement le ou la collègue compétent(e) :

M. Fabien Ness : +49 (0)30 1817 1376 / [601-1@diplo.de](mailto:601-1@diplo.de) (Bélarus, Russie)

M<sup>me</sup> Julia Luther : +49 (0)30 1817 4272 / [601-5@diplo.de](mailto:601-5@diplo.de) (République de Moldava, Ukraine)

M<sup>me</sup> Mariette Pfister : +49 (0)30 1817 7975 / [601-6@diplo.de](mailto:601-6@diplo.de) (Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie)

M. Daniel Demele : +49 (0)30 18 4730 14 101/ [daniel.demele@diplo.de](mailto:daniel.demele@diplo.de)

En cas de **problèmes techniques** d'utilisation du site <http://oepr.diplo.de>, veuillez vous adresser directement à M<sup>me</sup> Julia Meltke (tél. : +49 (0)30 18 4730 14125, courriel : [bf-f-pf-1-17@auswaertiges-amt.de](mailto:bf-f-pf-1-17@auswaertiges-amt.de)).